



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative : missions

Question écrite n° 18860

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les dispositions de la directive nationale d'orientation. Comme il est précisé dans le rapport de la Cour des comptes intitulé « Sport pour tous et Sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'État » paru en janvier 2013, le pilotage des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est complexe en raison des multiples parties prenantes. Ainsi, il souhaiterait connaître les priorités énoncées par la directive nationale d'orientation afin de simplifier l'organisation déconcentrée de la politique sportive.

Texte de la réponse

L'organisation territoriale des services de l'Etat telle qu'issue de la Révision générale des politiques publiques a conduit à une inadéquation des moyens humains aux missions à accomplir. Dès son arrivée, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a souhaité engager une réflexion sur l'adéquation entre les missions et les moyens du ministère. La Directive Nationale d'Orientation (DNO) que la ministre a personnellement adressée aux préfets en octobre précisait les missions prioritaires sur lesquelles les services déconcentrés devaient être mobilisés. Le rapport de la Cour des Comptes pose un diagnostic que la ministre chargée des sports partage sur l'absence de priorités claires qui a conduit à une dilution des moyens ; elle conclut à une efficacité relative des politiques de l'Etat en matière sportive conduites ces dernières années. Cette réflexion sur l'adéquation missions/moyens est au coeur de la modernisation de l'action publique initiée par le gouvernement. Dans le cadre de l'évaluation de politiques publiques, l'organisation territoriale fera l'objet de propositions à l'issue de la mission confiée par le Premier ministre à messieurs Rebière et Weiss.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18860

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1777

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5921